

29 MAI 2006

**Conseil
Municipal
Du
23/05/2006**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 18/05/2006
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION
N° 18**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le
/ / 2006
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le
: / / 2006
A la porte de la Mairie

Annexes :

ARRIVÉE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SIX, LE VINGT TROIS MAI, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS :**

Mme GARNIER Martine
Mme LYAUTEY Janine
M. VINCENT Olivier

Pouvoir donné à :

Mme JEANPIERRE Jacqueline

Budget lotissement Aux Chailles »
Décision modificative N° 1

Rapporteur : Le Maire

Suite à une petite erreur d'arrondi dans le budget de fonctionnement du lotissement communal « Aux Chailles », je vous propose d'adopter la décision modificative suivante :

Comptes	Intitulés	BP2006	DM 01	Total BP + DM01
Dépenses				
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal	231 812.00 €	+2.00 €	231 814.00 €
Recettes				
002	Solde d'exécution reporté	231 848.00 €	+2.00 €	231 850.00 €

Décision : Exprimées 8 Contre : 0
Abstention : 0 Pour 8

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la décision modificative N° 1 du budget du lotissement communal « Aux Chailles 2006 proposé par le Maire. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,
Michel BOURGEOIS